

## ACCORD CADRE

### Région

### Missions Locales de Normandie

#### **Préambule : Un accord cadre au service des jeunes normands suivis par les Missions Locales**

Fortes d'ambitions communes pour l'accompagnement des jeunes normands en situation d'insertion professionnelle et dans un cadre général en pleine évolution (création de France Travail, déploiement du Contrat d'Engagement Jeunes) la Région Normandie et les Missions Locales ont souhaité organiser de nouvelles modalités de collaboration et de partenariat, définies via le présent accord-cadre. Au service des publics jeunes accompagnés, Il s'agira notamment d'œuvrer à la mobilisation et à l'évolution des offres de services existantes pour mieux accompagner, lutter contre le non recours et de favoriser l'accès aux droits.

Reconnues pour leur expertise dans l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les Missions Locales sont des acteurs essentiels de l'environnement orientation formation emploi en Normandie. Pour le public qu'elles accompagnent, des enjeux forts sont identifiés à l'échelle régionale, les principaux étant :

- La nécessité de renforcer le niveau de qualification et de compétence des jeunes normands (un des plus faibles au niveau national),
- Favoriser l'ancrage des jeunes en région,
- Favoriser l'accès à l'emploi, notamment dans les métiers définis comme prioritaires par la Région et ses partenaires

Par ailleurs, les signataires s'engagent à prendre en compte les 5 engagements thématiques et 4 enjeux transversaux définis dans le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et du schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS 2023 – 2028) pour déployer sa stratégie en faveur des jeunes normands, présentés en annexe 2.

Par la signature du présent accord cadre., la Région Normandie et le réseau des Missions Locales renforcent leur collaboration afin de répondre à ces enjeux.

Les signataires s'engagent à travailler conjointement pour ce public en mobilisant leurs compétences et expertises respectives, voir annexe 1.

#### **I- Des objectifs partagés**

Par cet accord, la Région Normandie et le réseau des Missions locales souhaitent constituer et déployer une offre de service globale au bénéfice des publics jeunes suivis par les Missions Locales, intégrant les dispositifs de la Région Normandie afin de répondre aux objectifs suivants :

- Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation, d'information sur les métiers, de construction de projet socio-professionnel,
- Faciliter l'accès à la formation et développer les compétences des publics jeunes, notamment en mobilisant l'offre de formation du territoire,
- Participer à lutte contre le décrochage scolaire et favoriser le raccrochage,

- Favoriser l'accès aux droits, l'autonomie et le développement de compétences citoyennes,
- Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des jeunes,
- Sécuriser les parcours des jeunes.

## **II- Des engagements réciproques :**

Au terme de cet accord cadre,

La Région s'engage à :

- Favoriser l'interconnaissance et la mise en lien entre les services et le réseau dans une logique de compétences partagées et de montée en compétences,
- Accompagner les Missions Locales dans la définition et la mise en œuvre des objectifs fixés par le présent accord cadre,
- Contribuer au financement du fonctionnement, de l'activité et des actions des Missions Locales et à la mise en œuvre de projet de territoires,
- Transmettre les éléments permettant d'outiller les Missions Locales pour la mise en œuvre de l'accord-cadre,
- Identifier au sein de la Région et des services concernés des personnes dédiées, interlocutrices privilégiées des Missions Locales,
- Contribuer à la mise en œuvre et à l'animation de cet accord- cadre en lien étroit avec l'Association Régionale des Missions Locales (ARML),
- Accompagner et outiller l'ARML dans l'animation des thématiques inscrites dans l'accord cadre.

Les Missions Locales s'engagent à :

- Désigner un interlocuteur Région en charge du suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de cet accord cadre,
- Mettre en œuvre les actions identifiées dans l'accord cadre et ses annexes,
- Rendre compte annuellement de l'avancée des actions,
- Participer à l'ensemble des instances de suivi liées au pilotage et à la mise en œuvre de cet accord cadre.
- Participer aux actions déployées sur les territoires par la Direction Prospective Compétences et Territoires via les animateurs territoriaux et par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers,
- Partager les données issues de son observatoire d'analyse des jeunes pour participer à la démarche prospective engagée en Région Normandie (Cf. engagement 4 du CPRDFOP – SRFSS)

L'Association Régionale des Missions Locales s'engage à :

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'animation de cet accord- cadre en lien étroit avec la Région Normandie,
- Animer le réseau des interlocuteurs thématiques des Missions Locales,
- Être le relais entre la Région Normandie et l'ensemble des Missions Locales sur les sujets communs,
- Transmettre à la Région les données nécessaires au suivi, au pilotage ou à l'évaluation d'actions conjointes,
- Participer à l'ensemble des instances de gouvernance et de suivi liées au pilotage et à la mise en œuvre de cet accord cadre.

### III- Un cadre de travail renouvelé

Afin d'atteindre ces objectifs, la Région Normandie et le réseau des Missions Locales de Normandie s'accordent sur les modalités suivantes :

*Les moyens mis en œuvre :*

- Une convention de subvention annuelle pour accompagner le fonctionnement des Missions Locales, associée à des fiches actions posant le cadre et le contexte des thématiques de travail identifiées conjointement :
  - o Favoriser les articulations entre les différents temps de vie des jeunes et faciliter le recours aux droits,
  - o Contribuer à l'accès et la sécurisation des jeunes sur les dispositifs de formation,
  - o Améliorer l'orientation et l'accès à l'information sur les métiers / Décrochage scolaire,
  - o Favoriser la prise en compte de la santé et le mieux-être des jeunes accompagnés par les Missions Locales.

Le cas échéant, des groupes de travail techniques animés par la Région Normandie et l'Association Régionale des Missions Locales pourront être créés pour suivre ces thématiques.

- Un appel à projets FSE+ ouvert de manière permanente dans la limite des moyens financiers disponibles permettant notamment aux Missions Locales de :
  - o Développer des actions et de nouvelles modalités d'intervention pour répondre aux besoins de leurs publics et de leurs territoires,
  - o Mobiliser les jeunes, expérimenter, mutualiser pour élargir l'offre de services régionale à destination des publics jeunes normands.

*La mise en œuvre et le suivi de cet accord cadre s'appuiera sur :*

- Un comité de pilotage régional annuel présidé par le Vice-Président de la Région Normandie et le Président de l'ARML Normandie. Ce comité sera composé pour la Région des directions concernées (Direction de la Formation Tout au Long de la Vie – Direction Jeunesse – Direction Prospective Compétences et Territoires), de l'Agence régionale de l'orientation et pour le réseau des Missions Locales de l'ARML via sa déléguée régionale et, de présidents et directeurs désignés au sein du réseau.

Son rôle sera de :

- o Définir et suivre les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre, de valider et d'orienter les évolutions éventuellement nécessaires du présent accord cadre,
- o De valider et suivre les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis par les groupes de travail techniques.

Ce comité se réunira une fois par an.

- Un groupe technique régional de suivi de l'accord cadre et de l'appel à projets FSE+. Ce groupe sera composé des services de la Région, de l'ARML et d'un groupe de 5 directeurs du réseau des Missions Locales, à raison d'un directeur par département.

Son rôle sera de :

- Assurer un suivi et une capitalisation des bonnes pratiques mises en œuvre par les structures locales sur chacune des thématiques,
- Rendre compte au comité de pilotage régional

Ce groupe technique se réunira 2 à 3 fois par an.

#### **IV- Durée de l'accord-cadre**

Le présent accord-cadre est signé pour une période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 décembre 2026.

#### **Signataires :**

LE PRÉSIDENT DE RÉGION

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE  
DES MISSIONS LOCALES DE NORMANDIE

Hervé MORIN

Agnès CANAYER

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
LE HAVRE ESTUAIRE LITTORAL

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DU  
BOCAGE AU BESSIN

Agnès CANAYER

Lucien BAZIN

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
CAEN LA MER CALVADOS

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
DE LA BAIE-DE-SEINE

Marc MILLET

Michel LAMARRE

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
LISIEUX NORMANDIE

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
SAINT-LÔ CARENTAN

Clotilde VALTER

Emmanuelle LEJEUNE

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DIEPPE  
CÔTE D'ALBÂTRE

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DE  
L'AGGLOMÉRATION D'ELBEUF

Frédéric ELOY

Thomas CAILLOT

LE-LA CO-PRÉSIDENT-E DE LA MISSION LOCALE  
DU TALOU

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE DU  
PAYS DE CAUX VALLÉE DE SEINE

Jean-Marie LEDUC – Blandine LEFEBVRE

Marie-Françoise LOISON

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

Yves SORET

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
CAUX-SEINE-AUSTREBERTHE

Marie-Claude PAILLETTE

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
LOUVIERS-VAL-DE-REUIL-ANDELLE

Janick LEGER

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE VERNON  
SEINE VEXIN

Louis MENDY

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
OUEST EURE

Frédéric DELAMARE

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
PAYS D'EVREUX ET EURE-SUD

Mohamed DERRAR

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE SUD  
MANCHE

Mikaëlle SEGUIN

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE DU  
BASSIN D'EMPLOI GRANVILLAIS

Marine LAPIE

LA PRÉSIDENTE DE LA MISSION LOCALE  
DU PAYS D'ALENCON

Vanessa BOURNEL

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE  
DES PAYS D'ARGENTAN ET DE VIMOUTIERS

Philippe JIDOUARD

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DES  
JEUNES DU BOCAGE

Laurent JUMELINE

LE PRÉSIDENT DE LA MISSION LOCALE DE  
L'AIGLE-MORTAGNE-AU-PERCHE

Jean-Marie GOUSSIN

## ANNEXE 1 : missions et expertises mobilisées par les signataires de l'accord- cadre

### Les missions locales :

- Accueillent et proposent un accompagnement global vers l'emploi et l'autonomie des jeunes de 16 à 26 ans, voire jusqu'à 30 ans.
- Mettent en place /contribuent aux actions mises en œuvre pour les jeunes de leurs territoires
- Participent et animent des partenariats locaux
- Sont membres du Réso'pro animé par l'Agence Régionale de l'Orienteation.
- Assurent une mission d'observatoire et d'analyse des jeunes accompagnés

### L'animation Régionale :

- Représente le réseau auprès des institutions
- Facilite l'appropriation des politiques publiques relatives à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par les Missions locales du territoire
- Développe des partenariats
- Est un lieu de ressource et d'observation
- Enrichit les pratiques professionnelles au sein du réseau et renforcer par la formation les compétences des équipes

### La Région :

- La compétence formation
  - Identifie les besoins de formation en s'appuyant notamment sur les travaux des CATEF
  - Met en œuvre et anime un programme régional de formation
  - Anime les opérateurs en charge du déploiement de la formation
  - Propose des améliorations et évolutions des actions programmées s'appuyant notamment sur les bilans réalisés sur le terrain
- La compétence jeunesse
  - Propose des actions permettant aux jeunes de jouer pleinement leur rôle de citoyen
  - Met en place une politique d'aide aux jeunes prenant appui sur le dispositif Atout Normandie
  - Anime un partenariat régional et territorial pour favoriser l'accès des jeunes à ces dispositifs
- La compétence orientation et information métiers mise en œuvre par l'Agence régionale de l'Orienteation et des métiers
  - Met en œuvre la compétence orientation / information et découverte des métiers (loi du 5 septembre 2018) pour le compte de la Région
  - Constitue, anime et coordonne le SPRO, organisé autour du réso'pro (4 niveaux)
  - Co-pilote la politique de lutte contre le décrochage scolaire avec le Rectorat



## **ANNEXE 2 : Les objectifs du CPRDFOP – SRFSS 2021 - 2028**

L'ambition principale portée par les nouveaux contrats de plan et schéma régionaux est de faire se rencontrer la demande des normands à se former et à s'orienter, avec celle des employeurs régionaux, tout en prenant en compte les réalités sociales et économiques et les aspirations individuelles. Il s'agit de s'assurer que la formation réponde aux choix des individus tout en les menant vers l'insertion professionnelle durable et d'être à l'écoute des acteurs économiques pour leur permettre de disposer des compétences dont ils ont besoin.

La stratégie envisagée pour les cinq années à venir, et au-delà, vise à apporter des solutions adaptées, tant aux normands qu'aux employeurs et aux territoires en matière d'orientation et de formation professionnelle, tout en s'inscrivant dans une démarche collective afin de couvrir l'ensemble des besoins et des secteurs du territoire régional.

Ainsi, l'ambition portée au travers de l'élaboration de ce nouveau CPRDFOP - SRFSS est de pouvoir s'adresser et apporter des solutions à l'ensemble des publics quelle que soit leur situation (jeunes, inactifs, demandeurs d'emploi, salariés, personnes en fin de carrière, personnes en situation de handicap, ...) et de s'appuyer fortement sur le collectif normand, via le quadripartisme pour nourrir la réussite de la stratégie.

***Ce nouveau document cadre, dont l'adoption est prévue à l'assemblée plénière de décembre 2023, s'articule autour de 5 engagements thématiques et 4 enjeux transversaux :***

### **Les engagements thématiques**

- ***Engagement 1*** : Renforcer le système régional d'orientation pour tous et d'information métiers, tout au long de la vie et impliquant les acteurs concernés
- ***Engagement 2*** : Déployer une offre de formation, associée à des logiques d'accompagnement des personnes (tous publics) et faciliter leur insertion dans des parcours de formation tout au long de la vie
- ***Engagement 3*** : Améliorer les actions en matière d'attractivité des formations et des métiers
- ***Engagement 4*** : Renforcer les capacités de réalisation et de diffusion des travaux de prospective du monde économique et professionnel pour accroître l'efficacité des interventions et des accompagnements de tous les publics
- ***Engagement 5*** : Développer les relations avec les structures employeuses (privées et publiques) afin de considérer leurs besoins en accompagnements, en lien avec les mutations économiques et sociétales

### **Les enjeux transversaux**

- ***Enjeu transverse 1*** : Un renouvellement des offres et des principes d'intervention via le déploiement d'approches innovantes et d'expérimentation
- ***Enjeu transverse 2*** : La prise en compte systématique des transitions écologiques, numériques, technologiques & scientifiques et sociales & sociétales dans le déploiement des actions et des accompagnements
- ***Enjeu transverse 3*** : L'adaptation des solutions mises en œuvre au regard des contextes locaux et spécifiques : territorialisation des actions et accompagnements
- ***Enjeu transverse 4*** : Le renforcement de la coordination des acteurs au service de la performance, de la lisibilité et visibilité, pérennité de l'offre régionale en matière de formation et d'orientation, et de l'emploi